

Considérer la place des Esod et du loup en Hauts-de-France

Pourquoi cette formation ?

Fouine, martre, belette, renard roux, corneille noire, mais aussi geai des chênes, sanglier ou raton laveur.... : jadis considérés comme nuisibles, un certain nombre d'animaux ont vu leur statut révisé par la Loi Biodiversité de 2016, en devenant des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD). Cette évolution n'est pas que sémantique, elle les place sous un régime de destruction plus souple que les espèces chassables : tir, piégeage, voire déterrage, sur des durées plus étendues que les périodes de chasse, et quelquefois de manière illimitée. Parler d'ESOD nécessite nuances et contextualisation. En effet, ces espèces sont classées en différentes catégories, et leur régulation est fonction des situations régionales. Dans un sondage IFOP de mai 2023, 65% des Français, aussi bien ruraux qu'urbains, désapprouvent le classement de certaines espèces comme ESOD, et le traitement infligé pour leur destruction. Cette formation d'une journée permettra aux élu.es des collectivités des Hauts-de-France d'appréhender les différentes catégories d'ESOD, afin de reconsidérer leur place dans les écosystèmes. En s'interrogeant sur la présence du loup, qui a été signalé dans l'Aisne depuis 2021 et qui étend progressivement son aire d'influence, elle élargira la réflexion sur le rôle des élu.es locaux, et les politiques à leur disposition, pour préserver les écosystèmes, et pour concilier biodiversité et activités humaines.

Objectifs opérationnels

- Appréhender les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour mieux les distinguer et être force de proposition dans les Hauts-de-France
- Comprendre les enjeux, conséquences et débats que la présence du loup cristallise, pour se saisir de cette problématique
- Connaître les outils à sa disposition pour concilier au mieux préservation du Vivant et des activités humaines sur son territoire

Contenu

Mieux connaître les ESOD pour réguler judicieusement

Définition





Programme de formation

16 décembre 2023
9H30-18H (accueil 9H)

Arras

1 bis rue Sainte-Claire

Catégories

Classement juridique

Modalités de destruction

Les ESOD dans les Hauts-de-France

Envisager la présence d'autres espèces : le cas du loup

La présence du loup en Europe et en France

Concilier présence du loup et activités humaines: un défi impossible?

Les solutions possibles sur les territoires concernés

Les espèces animales dans les Hauts-de-France, aujourd'hui et demain

Combattre les idées reçues

Concilier biodiversité et activités humaines : les outils à disposition, analyse des échecs et des bonnes pratiques

Méthode pédagogique et pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Les stagiaires seront évalués sur leur connaissance par questionnaire en début et en fin de formation

Intervenants

Farid Benhamou - agrégé de géographie - spécialiste du loup,

Hugo Fourdin - représentant de la SFEPM Nord (Société Française pour l'Étude et la protection des Mammifères) - spécialiste des ESOD

En présence de **Jean-Michel Bertrand** - cinéaste animalier – réalisateur de la Vallée des Loups (2017), Marche avec les Loups (2020) et Vivre avec les loups (2023)

Animateur

Marc Mortelmans – journaliste – réalisateur du podcast "Mécaniques du Vivant" (France Culture)



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>